

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières  
**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres  
**Band:** 39 (1941)  
**Heft:** 4

**Vereinsnachrichten:** Société suisse des géomètres : procès-verbal de la 27e assemblée des délégués du 22 mars 1941 à Berne

**Autor:** Kübler, P.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Société Suisse des Géomètres

### Procès-verbal

de la 27<sup>e</sup> assemblée des délégués du 22 mars 1941 à Berne.

L'assemblée des délégués s'est tenue cette année à la veille de l'assemblée générale, soit le samedi 22 mars à l'hôtel Wächter à Berne. Les membres suivants représentaient les différentes sections et les groupes affiliées à la Société suisse des Géomètres.

#### A. Délégués des sections:

1 <sup>o</sup> Argovie-Bâle-Soleure:	K. Hablützel, Bâle J. Hartmann, Lenzburg
2 <sup>o</sup> Berne:	H. Bangerter, Fraubrunnen J. Forrer, Belp G. Froidevaux, Bienne
3 <sup>o</sup> Fribourg:	L. Genoud, Châtel St-Denis
4 <sup>o</sup> Genève:	F. Kuhn, Genève
5 <sup>o</sup> Grisons:	G. Grieshaber, St-Moritz
6 <sup>o</sup> Suisse orientale:	J. Gsell, Sulgen E. Bruderer, Herisau E. Pouly, Lausanne
7 <sup>o</sup> Vaud:	P. Meige, Yverdon
8 <sup>o</sup> Waldstätte-Zug:	P. Dändliker, Zug G. Kunz, Ruswil
9 <sup>o</sup> Valais:	R. Carrupt, Sierre
10 <sup>o</sup> Zurich-Schaffhouse:	L. Vogel, Pfäffikon E. Steinegger, Schaffhouse
11 <sup>o</sup> Tessin:	W. Maderni, Massagno

#### B. Délégués des groupes:

1 <sup>o</sup> Association des géomètres praticiens:	E. Schärer, Baden H. Göldi, Nesslau R. Werffeli, Effretikon
2 <sup>o</sup> Association des géomètres fonctionnaires:	Th. Isler, Zurich H. Büchi, Winterthour H. Lattmann, Zurich

#### C. Le comité central est représenté par MM.:

S. Bertschmann, président central, Zurich  
P. Kübler, trésorier, Berne  
F. Baeschlin, Prof. Dr, Rédacteur du journal, Zollikon

1<sup>o</sup> *Ouverture de l'assemblée.* Conformément aux statuts, le président central dirige les débats. Il ouvre la séance à 10 heures en souhaitant la bienvenue aux délégués, il constate avec plaisir la présence de toutes les sections et des groupes. Le caissier central Kübler est chargé de la rédaction du procès-verbal, les collègues Hablützel et Maderni sont nommés scrutateurs et M. Kuhn fonctionne comme traducteur.

2<sup>o</sup> *Procès-verbal.* Le protocole de la dernière assemblée des délégués, qui a été publié dans le numéro de juin 1940 du journal, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté.

3<sup>o</sup> a) *Rapport annuel.* Le rapport du président central sur l'activité de la société durant l'année 1940, a paru dans le numéro de février 1941 du journal, il est approuvé sans discussion.

b) *Comptes annuels.* L'extrait des comptes de l'année 1940 a été porté à la connaissance des membres dans le numéro de février 1941 du journal. Le caissier central donne quelques renseignements complémentaires relatifs à ces comptes, qui bouclent avec une augmentation de fortune de fr. 944.65 et une augmentation du fonds de réserve de fr. 465.95. La participation aux dépenses occasionnées par l'Exposition nationale qui atteint la somme de fr. 2632.70 est donc inférieure au crédit de fr. 3000.— accordé dans ce but par le comité central. Aucune objection n'étant présentée de la part des délégués et sur la proposition des vérificateurs: les comptes de l'année 1940 sont ratifiés.

4<sup>o</sup> *Budget.* Le budget établi par le comité central et mis au point par ce dernier, se trouve également dans la pièce annexe des comptes de la société. Malgré l'augmentation des dépenses dûe au renchérissement de l'impression du journal, le caissier central fait remarquer que le budget prévoit le maintien à 20 francs de la cotisation annuelle. Au titre des nouvelles dépenses, on remarque les sommes destinées au sacrifice pour la défense nationale et à l'impôt de guerre ainsi que les frais d'établissement d'une nouvelle liste des membres à disposition de tous les sociétaires. Sauf imprévus les comptes devraient comme dans l'exercice précédent, boucler avec une petite augmentation de la fortune de la société.

Les contributions financières effectuées par les patrons à l'occasion de la fin d'apprentissage de leurs apprentis ne figurent pas dans les comptes généraux de la société. Ces dernières sont versées dans un fonds spécial, destiné à la formation professionnelle des apprentis techniciens-géomètres, dont la gérance est séparée de celle de la fortune de la société centrale.

A l'unanimité, les délégués approuvent le budget tel qu'il est présenté et donnent leur assentiment au maintien à 20 francs de la cotisation annuelle.

5<sup>o</sup> *Assemblée générale de 1941.* En considération des événements actuels, les délégués renoncent à la présentation d'une proposition au sujet du lieu et de la date de la prochaine assemblée générale. Ils en laissent le soin au comité central qui de son chef agira selon les circonstances.

#### 6<sup>o</sup> *Modification des statuts.*

a) *Contributions de taxation.* Des difficultés ayant surgi au sein des sections au sujet du versement à la caisse centrale des contributions de taxation, le comité central donna en 1939 aux sections les instructions relatives aux dites contributions, tout en spécifiant en détail les travaux soumis à ces dernières. Ensuite de ces instructions la section vaudoise fit opposition au versement à la caisse centrale des recettes provenant des travaux de remaniements parcellaires. Les pourparlers entamés à ce sujet et l'assurance donnée que les sections de la Suisse alémanique s'étaient depuis de nombreuses années soumises à ces obligations, ne réussirent pas à convaincre la section vaudoise qui persista sur son refus, alléguant le fait que la teneur du règlement des taxations donnait lieu à une interprétation équivoque. Afin d'arriver à une réglementation inattaquable de l'obligation incomptant aux sections de verser à la caisse centrale, une part des contributions de taxation, le comité central propose à l'assemblée des délégués une modification de l'article 34 des statuts et des articles 13-15 du règlement sur les taxations. La teneur nouvelle de ces articles est publiée dans le numéro de février 1941 du journal.

Au cours de la discussion qui se déroula sur cette question, les délégués de la section vaudoise déclarèrent ne pouvoir adhérer à cette proposition, ils désirent le renvoi de la modification des statuts à une

date ultérieure à la ratification du tarif des remaniements parcellaires par leurs autorités cantonales.

Le président fait remarquer que le tarif en question, établi en collaboration avec les représentants de la section vaudoise a été adopté par l'assemblée générale de 1938 à Berne, son application est de ce fait obligatoire pour tous les membres. A l'instar des autres sections, il est du devoir de la section vaudoise de faire les démarches relatives à la mise en vigueur du tarif dans son canton. Elle peut compter à cette occasion sur l'appui de l'association centrale. A part un petit amendement de nature rédactionnelle du texte français, l'assemblée adopte à grande majorité la modification proposée par le comité central.

b) *Réorganisation des organes de la société centrale.* L'assemblée des délégués de l'année dernière (voir le procès-verbal dans le numéro de juin 1940 du journal) a déjà approuvé une proposition du comité central tendant à une réduction du nombre de ses membres et à l'abolition de l'assemblée des délégués. L'assemblée d'aujourd'hui confirme cette décision. Plusieurs délégués parlant au nom de leurs sections font par contre opposition à la proposition émanant du comité central de limiter la durée de l'activité de ses membres.

Tandis que la nomination d'un comité directeur réduit et la création d'un grand comité en remplacement de l'assemblée des délégués, trouve l'approbation de la part des délégués, la proposition de limiter la durée du temps de l'activité d'un membre au sein du comité central est repoussée.

7° *Propositions concernant le renouvellement du comité et de ses organes.* Les délégués remettent à l'assemblée générale la tâche de procéder à la nomination du comité central, suivant les décisions prises au sujet de la nouvelle organisation des organes de la société centrale.

Répondant au vœux émis par toutes les sections et par les groupes, le président central Bertschmann déclare accepter une réélection, cette décision est saluée par une chaleureuse ovation de la part des délégués. A l'unanimité l'assemblée propose la réélection des membres sortant de charge Nicod et Kübler, et comme nouveaux membres les collègues Biasca (Locarno) et Gsell (Sulgen). Les membres de la commission centrale de taxation soit: MM. Werffeli comme président et MM. Schärer et Etter comme membres, sont confirmés dans leurs fonctions, il en est de même des membres suppléants de la dite commission MM. Göldi, Maderni et Rey-Bellet. Mons. Zündt, Schwyz, est proposé comme nouveau membre de la commission de révision des comptes en remplacement de M. Hartmann (Schwyz) membre sortant. Le réviseur encore en charge est M. Tosi (Massagno). Par acclamation l'assemblée décide de recommander la confirmation dans ses fonctions de M. F. Baeschlin Prof. Dr comme rédacteur du journal.

8° *Formation de l'ingénieur rural et du géomètre à l'Ecole polytechnique fédérale.* Dans un exposé des mieux documenté, M. le Prof. Dr Baeschlin oriente l'assemblée sur l'état actuel de la question concernant la formation en commun de l'ingénieur rural et du géomètre à l'Ecole polytechnique fédérale, la solution de cette question touche à sa réalisation. Un seul point en suspens, est celui du titre à donner à l'obtenteur du diplôme de sortie. Il est à espérer que dans ce cas la dénomination du titre de géomètre aura sa place à côté de celui de l'ingénieur rural.

On trouvera dans le procès-verbal de l'assemblée générale de la société centrale qui paraîtra dans le numéro de mai du journal, de plus amples détails sur cette question.

9° *Taxation.* Sur la demande du comité central, la direction fédérale du cadastre est entrée en pourparlers avec la commission centrale

de taxation au sujet d'une augmentation des prix ensuite du renchérissement de la vie. Une conférence dans ce but a eu lieu le 17 mars. Un accord complet a régné sur tous les points. Les changements du tarif devront être encore soumis à la sanction de l'Office fédéral du contrôle des prix, après quoi il en sera donné connaissance aux membres par la voie du journal.

10° *Tarif minimum pour les travaux d'assainissement.* Par ordre du comité central, la commission centrale de taxation a, en collaboration avec les offices des améliorations foncières des cantons de Zurich et de Schaffhouse, élaboré un tarif pour les travaux d'assainissement du sol. Ce projet a été soumis pour épreuve aux comités des différentes sections. Les résultats obtenus dans les différents cantons, au cours des nombreux travaux de drainage qui prochainement entreront en exécution, serviront de base à l'établissement du tarif définitif.

11° *Requête du groupe des géomètres fonctionnaires.* La teneur de cette requête et les commentaires dont elle a été l'objet, se lisent dans le protocole de la 26<sup>e</sup> assemblée des délégués du 25 mai 1940 à Baden qui a paru dans le numéro de juillet 1940 du journal. Il s'agit de la ré-occupation de la place du géomètre cantonal zuricois devenue vacante ensuite de la retraite du titulaire. Le groupe des fonctionnaires estime qu'il est du devoir du comité central de faire auprès des autorités compétentes les démarches nécessaires tendant à confier la direction de l'Office cantonal du cadastre à un géomètre cantonal, au lieu de réunir sous une même direction le cadastre et les améliorations foncières. La discussion ouverte sur ce sujet n'aboutissant à aucun résultat, il fut décidé d'ajourner la discussion d'une année et de reprendre la chose sur la liste des objets de l'ordre du jour de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale de 1941, alors que la question scolaire sera arrivée à sa solution.

En considération des opinions divergentes qui se manifestèrent au cours de la discussion, la 27<sup>e</sup> assemblée des délégués propose à l'assemblée générale étant donné que cette question concerne également d'autres cantons, de charger les sections et non le comité central de prendre cas échéant les dispositions nécessaires, suivant les expériences faites dans leurs cantons respectifs.

12° *Clôture des délibérations.* La discussion n'étant plus utilisée, le président central déclare à 15 1/2 h. l'assemblée close en remerciant les délégués pour leur collaboration.

Berne, en mars 1941.

Le secrétaire du jour: sig. *P. Kübler.*

---

## Kleine Mitteilungen

### *A l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne*

*Le nouveau directeur.* Pour remplacer le regretté M. Jean Landry, à la mémoire duquel la Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières a consacré un article (voir No. 7 du 9 juillet 1940), le Conseil d'Etat a nommé M. Alfred Stucky, professeur d'hydraulique, en qualité de directeur de l'Ecole d'ingénieurs, à partir du 1<sup>er</sup> août 1940.

M. Stucky enseigne à l'Ecole d'ingénieurs depuis 15 ans déjà, et a été promu professeur ordinaire en 1938.

*Le professeur A. Ansermet.* M. Auguste Ansermet, chargé de cours, a été nommé professeur extraordinaire de géodésie et de photogram-